



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

organes humains

Question écrite n° 89350

Texte de la question

Le nombre de greffes effectuées en France a dépassé la barre des 4 000 en 2005, soit une augmentation de 32 % sur cinq ans. Malgré tout, les patients sur liste d'attente sont toujours plus nombreux. Ils étaient près de 7 000 fin 2005, soit en augmentation de 4 %. Au total l'an dernier, 4 237 greffes ont été réalisées dont 2 572 ont concerné les reins, 1 024 le foie, 339 le coeur, 183 les poumons, 92 le pancréas et 6 l'intestin. À noter aussi 21 greffes de bloc coeur-poumon. Entre 2004 et 2005, le nombre de greffes a donc augmenté de 7 %. Malgré cette progression « la situation de pénurie persiste », affirme dans un communiqué l'Agence de biomédecine. En 2005, près de 12 000 personnes ont eu besoin d'une greffe d'organes et 186 patients sont décédés faute de greffon. L'Agence insiste particulièrement sur le fait que les seniors aussi peuvent donner, constatant ainsi aujourd'hui que 25 % des reins greffés proviennent de donneurs de plus de soixante ans. Il serait donc important selon elle de signaler qu'il est possible d'être donneur à plus de soixante ans. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre de la santé et des solidarités de lui indiquer les mesures urgentes qu'il compte prendre au sujet de ce dossier important.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la santé et des solidarités a été attirée sur l'importance de signaler qu'il est possible d'être donneur d'organes à plus de soixante ans. L'Agence de la biomédecine insiste en effet depuis plusieurs années sur le fait qu'il n'y a pas d'âge maximum pour être donneur d'organes. Elle communique quotidiennement ce message dans Le Guide, brochure d'information grand public sur le don d'organes, où il est écrit : « Il n'y a pas d'âge maximum, c'est la qualité des organes qui est prise en compte. Si un coeur est rarement prélevé après soixante ans, en revanche, le foie ou les cornées peuvent l'être sur des personnes beaucoup plus âgées. » Diffusée à des millions d'exemplaires, cette brochure a déjà une certaine reconnaissance auprès du grand public. Elle est également largement utilisée par les associations oeuvrant dans le domaine du prélèvement et de la greffe. Elle est en outre disponible sur le site internet de l'Agence de la biomédecine www.agence-biomedecine.fr et peut-être commandée en ligne (page d'accueil, rubrique « Les outils d'informations au public / Les documents »).

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89350

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2981

Réponse publiée le : 25 juillet 2006, page 7879